

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
	1. Intitulé du projet						
Porter à connaissance des modifications d	es conditions d'aménagements et d'exploitation	du site					
2. Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) p	oétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	IKOS Environnement						
Nom, prénom et qualité de la personne	Johann OZENNE, Directeur Général						
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET 3 9 8 2 7 7 2	0 2 0 0 0 1 4 Forme juridique	SAS					
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire i	ı°1					
		O O du sa da da lla missa manada da l					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet							
NO de está sede el como está sede	Caractéristiques du projet au regard des	seuils et critères de la catégorie					
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au						
1a	1: ICPE - a. Autres ICPE soumises à autorisation	. 0701					
	Mise en place d'une unité de fabrication de CSR capacité demandée : 75 t/j	. 2791 - capacite autorisee : 326 t/j -					
	Déconditionneur méthanisation : 2791 - capacit	é autorisée 326 t/j - capacité					
	demandée : 38 t/j						

4. Caractéristiques générales du projet

Cogénération: 2910 non modifiée

Déplacement de l'activité biocentre: 3532 / 3510 / 2790 / 2791 non modifiées

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à modifier les conditions d'aménagement et d'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets du "Bois tous vents" :

- l'ajout d'une activité de préparation de Combustibles Solides de Récupération,
- le déplacement de l'activité biocentre et l'adaptation du programme d'auto-surveillance des émissions atmosphériques et aqueux,
- le remplacement des turbines de production d'électricité par un moteur de cogénération pour la valorisation énergétique du biogaz.
- l'ajout d'un déconditionneur innovant en tête de l'unité de méthanisation permettant de valoriser la fraction fermentescible en biogaz et en fertilisant.

Afin d'améliorer les performances de valorisation du Centre de Valorisation des Déchets située au sein de la Région Normandie, le projet prévoit une adaptation de l'origine géographique des déchets.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à:

- Activité de fabrication de CSR:
 - produire un combustible solide de récupération utilisable en substitution des ressources d'énergies fossiles
 - augmenter la valorisation matière (ferreux et non ferreux)
 - Réduire le flux mis à l'enfouissement
- Déplacement de l'activité biocentre :
 - permettre un démarrage progressif de l'activité en bénéficiant d'infrastructures d'ores et déjà en place
 - prendre en compte les MTD et l'arrêté ministériel du 24 août 2017
- Remplacement des turbines de production d'électricité:
- améliorer le rendement de production d'électricité
- garantir un meilleur taux de disponibilité et une souplesse d'exploitation
- simplifier l'installation par le remplacement de 3 unités en 1
- Ajout d'un déconditionneur à l'unité de méthanisation:
- étendre le gisement capté à certaines sociétés de l'Industrie Agro Alimentaire et aux Grandes et Moyennes Surfaces

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet vise à:

- Activité de préparation de CSR:
 - reconversion des bâtiments existants pour mettre en place le process de broyage et préparation du CSR
- Déplacement de l'activité biocentre :
- Mettre en place les biopiles sur l'ancienne plate-forme de compostage, ainsi que les équipements de traitement d'air et des effluents aqueux
- Remplacement des turbines de production d'électricité:
- Remplacer les 3 micro-turbines existantes par un moteur de cogénération
- Ajout d'un déconditionneur à l'unité de méthanisation:
- Mise en place d'un déconditionneur à l'intérieur du bâtiment existant

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet vise à:

- Activité de préparation de CSR:
- préparation (broyage/criblage/déferraillage) de déchets de refus de tri en vue de la fabrication de Combustibles Solides de Récupération conditionnés en vrac ou en balles. Les matériaux valorisables (déchets ferreux et non ferreux) sont dirigés vers une filière autorisée. Les refus de criblage sont envoyés vers les casiers de l'ISDND du site.
- Déplacement de l'activité biocentre :
 - Mise en fonctionnement de l'activité autorisée de traitement biologique des terres polluées
- Remplacement des turbines de production d'électricité:
- Valorisation énergétique du biogaz de l'ISDND et de l'unité de méthanisation à partir d'un second moteur de co-génération
- Ajout d'un déconditionneur à l'unité de méthanisation:
- Déconditionnement de biodéchets en vrac, palettes, bennes, sacs en vue de produire 2 flux de qualité, avec une soupe compatible avec le recyclage organique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). La modification est de nature à améliorer la situation initialement prévue sans extension géographique ni augmentation des dangers et inconvénients : le projet de CSR (baisse des flux dirigés vers les casiers, augmentation de la valorisation matière et énergétique) n'a pas d'impact sur le site et son environnement en raison de la réutilisation de l'espace et d'équipements existants ; le projet de déplacement du biocentre permet de démarrer et développer l'installation à l'aide d'infrastructures existantes ; le projet de remplacement des turbines par un moteur de cogénération améliore le rendement de production d'électricité et garantir un meilleur taux de disponibilité et une souplesse d'exploitation ; le projet de mise en place d'un déconditionneur a étendre le gisement à l'Industrie Agro-Alimentaire, aux Grands et Moyennes Surfaces (GMS), aux bio-déchets. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Activité CSR: 75 t/j - 18 750 t/an Aire bâtiment de broyage environ 1500 m² environ 1000 m² Aire bâtiment de criblage environ 2000 m² Aires de stockage CSR balles Activité biocentre / Aire de la plate-forme 18 000 t/an / environ 3 800 m² Moteur de cogénération Container 20 pieds environ Déconditionneur 100 m² 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Long. 01 ° 26 ' 02 " E Lat. 49 ° 51 ' 58 " N Coordonnées géographiques¹ d'implantation CVD Bois Tous Vents, Bailly en Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), Campagne. 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 76660 Fresnoy-Folny 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38°; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement:

Point de départ:
Point d'arrivée:
Communes traversées:

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une insta 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage environnementale ?	llation ou d'un ouvrage existant ? Oui X Non Oui X Non Non Non Oui X Non Non Non
	Modification portant sur des zones ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale au sein du dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 2016 (ICPE soumise à autorisation).
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?	L'installation est autorisée par l'arrêté préfectoral du 17 août 2017.

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Zone Natura 2000 la plus proche située à 3.1 km du site (bassin de l'Arques)
D'un site classé ?		X	Aucun site classé n'est présent dans l'environnement proche ou éloigné du CVD

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Un prélèvement d'eaux pluviales est possible pour humidifier les terres à dépolluer.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet est susceptible d'être concerné par les risques météorologiques (vents violents, orages, grand froid, canicule, etc) comme le reste du site. Les bâtiments ont été conçus en conséquence et IKOS prévoit d'adapter l'exploitation en conséquence des évènements climatiques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X		Les risques sanitaires en lien avec le traitement des terres polluées et l'unité de méthanisation ont été pris en compte dans le cadre du DDAE. L'arrêté préfectoral encadre ces activités. Les valeurs limites d'émission ne sont pas modifiés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'activité CSR est susceptible d'engendrer une augmentation de trafic de l'ordre de 5% du trafic pris en compte dans le DDAE. Toutefois, tenant compte des activités actuellement en place, le trafic réel devrait être inférieur à celui pris en compte dans le DDAE. Pour les autres activités, il n'est pas attendu d'augmentation de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		La modification projetée est susceptible d'être source de bruit. Les équipements du process existants sur le site sont soumis aux mesures de prévention des nuisances sonores et vibrations autorisée par l'arrêté préfectoral d'août 2017. Les valeurs émergences réglementaires admissibles seront respectées.

				Les refus de tri et les terres polluées génèrent peu d'odeurs.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Les activités sont susceptibles d'engendrer des vibrations. Les équipements concernés sont des éléments existants présents sur site soumis aux mesures de prévention des nuisances sonores et vibrations autorisée par l'arrêté préfectoral d'août 2017. De part l'éloignement avec les habitations, les divers aménagements en place (merlons, dalles béton désolidarisées) et la périodicité des activités (activités limitées au droit de la zone périphérique Sud-Est), les vibrations occasionnées n'ont pas d'impact sur le milieu humain.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes	×	Les émissions lumineuses sont engendrées par l'éclairage extérieur et les véhicules. Elles sont limitées au site et du fait de la configuration de celui-ci et de son environnement ne constituent pas de nuisances pour les habitants alentours. Elles sont asservies dans le temps aux horaires de fonctionnement des sites et d'accueil des clients.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		CSR: des émissions de poussières sont possibles Biocentre: des émissions de poussières, COV, NH3 sont possibles Moteur: des émissions de poussières / COV / CO / NOx / SOx sont possibles Déconditionneur: peu d'émissions sont possibles Les dispositions sont prises pour limiter les rejets (traitement d'air pour le biocentre, broyage sous bâtiment pour le CSR, etc) et les valeurs limites d'émissions seront respectées.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet génère des rejets d'effluents liquides: - Activités CSR/cogénération/déconditionneur: eaux pluviales de voirie et toitures - rejet au milieu naturel après pré-traitement par débourbeur - Biocentre: eaux pluviales de voirie - rejet au milieu naturel après pré-traitement voire traitement si nécessaire.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes		Le projet génère: - biocentre: lixiviats réinjectées pour l'humidification des biopiles - déconditionneur: les effluents sont captés et envoyées vers le process - cogénération : pas d'effluents générés - csr : pas d'effluents car gestion sous bâtiment
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le projet engendre la production de: - biocentre: terres non dangereuses ou terres inertes - csr: csr / refus de criblage / métaux ferreux et non ferreux - déconditionneur: biodéchets sous forme de soupe

Patrimoine /			×	
Cadre de vie / Population			X	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identif	iées au	u 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes seront prises en compte:

- CSR: activité sous bâtiment existant de manière à assurer la protection contre les intempéries et limiter les nuisances sonores et éviter des travaux lourds et impactant pour l'environnement, le milieu humain et la biodiversité + limitation du tonnage traité sous le seuil de la rubrique IED 3532, dans un premier temps + collecte et pré-traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel + dispositif de vidéo-protection pour détection d'un éventuel départ d'incendie
- Biocentre : réalisation du projet sur une aire équipé d'un enrobé + traitement de l'air sur charbon actif / traitement des eaux pluviales par débourbeur/déshuileur / traitement des effluents, si besoin
- Cogénération : activité dans container
- Déconditionneur : activité sous bâtiment existant de manière à assurer la protection contre les intempéries et limiter les nuisances sonores + collecte des effluents éventuels + détection incendie existante

Les mesures générales du CVD sont aussi applicables en particulier en terme d'insertion paysagère, de réduction des nuisances sonores, etc...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

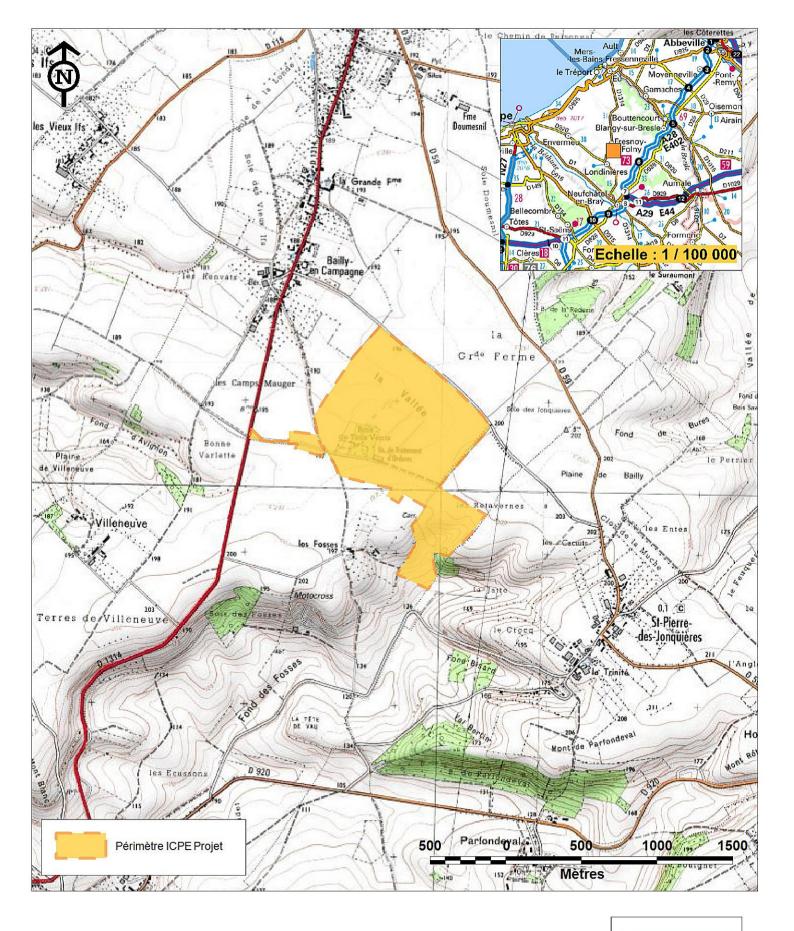
Sur la base des éléments présentés en détail dans le dossier de porter à connaissance, l'analyse des incidences potentielles démontre l'absence d'augmentation de dangers ou d'inconvénients vis-à-vis des différents intérêts visés aux articles L211-1, L511-1 et L181-3 du Code de l'Environnement. Les modifications vise à atteindre les objectifs de la Loi de Transition Ecolgique pour la Croissance Verte. Les modifications demandées sont jugées non substantielles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Ο.	I Annexes obligatoires									
Objet										
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - [non publié;										
2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);										
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;									
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;									
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes								
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.									

Veuillez complé	exes volontairement transmises par le maît éter le tableau ci-joint en indiquant les ar les elles se rattachent		
		Objet	
Sans objet			
	9. Engage	ment et signature	
Je certifie sur l'h	nonneur l'exactitude des renseignements	ci-dessus X	
Fait à	Petit Quailly	le,	22 octobre 2019
Signature			



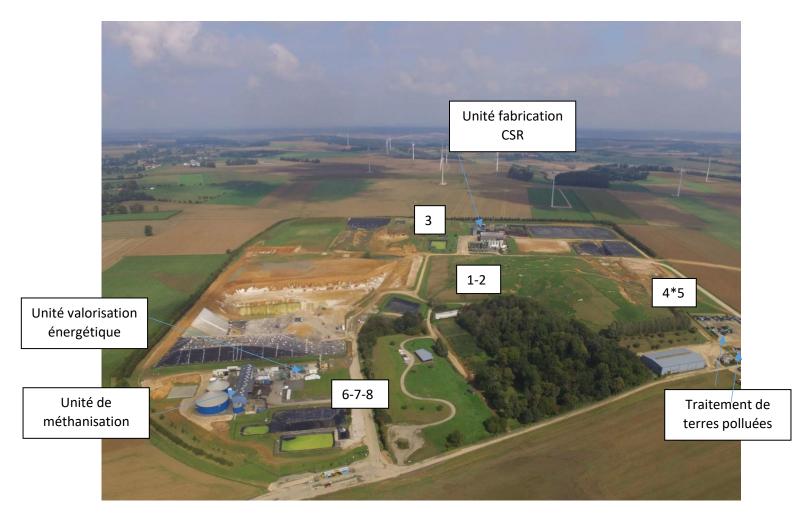
CVD DE FRESNOY-FOLNY PLAN DE LOCALISATION

ikos

Réalisation: IKOS Environnement - PD - MAJ: 14/12/2015

Source: Géoportail - Référence: Plan_Localisation_14_12_15 - Echelle: 1 / 25 000

Annexe 3 – Photographies



Unité de fabrication de CSR





Photographies 1&2 – 2019 – Environnement proche



Photographie 3 – 2016 – environnement lointain

Unité de traitement des terres polluées



Photographie 4 - 2016 – environnement lointain



Photographie 5 - 2019 – environnement proche

Unité de méthanisation



"Photographie 6 – 2019 - Environnement proche



Photographie 7 – 2019 - Environnement lointain

Unité de valorisation énergétique du biogaz



Photographie 7 – 2019 - Environnement lointain



Photographie 8 – 2019 - Environnement proche

